



Prise en charge des appareils usagés (éco-participation)

Par **Olivier**, le **19/08/2011** à **18:53**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir quels sont les obligations d'un commerce en ce qui concerne la prise en charge des appareils usagés, dans le cadre de l'éco-participation.
Certaines enseignes refusent tout simplement de reprendre les appareils, mais font tout de même payer la taxe applicable au produit concernés.
Peut-on obliger l'enseigne à accepter le produit ?
Peut-on les obliger à rembourser le montant de l'éco taxe ?
Merci d'avance pour vos réponses.